

relative au secret du vote. Le ministre accepte le système d'après lequel les bulletins de vote seraient imprimés sur papier uniforme fourni par l'état aux candidats et à leurs frais.

Paris, 11 juin. — M. Léon Say ayant décliné toute candidature, M. Sarrien a été élu président de la commission des affaires d'épargne. Celle-ci a commencé l'examen du portefeuille des caisses d'épargne afin de trancher la question litigieuse de savoir si ce portefeuille appartient aux caisses d'épargne ou à l'Etat et le droit d'en disposer comme l'a décidé la commission du budget.

L'inauguration du monument funèbre de Castagnary. — Paris, 11 juin. — Cette après-midi, à 2 heures, a eu lieu au cimetière Montparnasse, l'inauguration du monument consacré à la mémoire de Castagnary, ancien directeur des Beaux-Arts, conseiller d'Etat et critique d'art. Deux discours ont été prononcés, par M. Spuller et le ministre de l'Instruction publique.

La nomination de Chakir Pacha comme gouverneur général de la Crète. — Constantinople, 11 juin. — Le bruit court que le Chakir pacha retournera en Crète et prendra définitivement le titre de gouverneur général. L'Angleterre demande le rapatriement de Chakir pacha qu'on accuse d'avoir donné à Chakir pacha ce fût-on conseil.

Les résolutions de la conférence internationale télégraphique. — Paris, 11 juin. — D'après certains bruits, la Conférence internationale télégraphique aurait décidé de relever les taxes appliquées aux dépêches télégraphiques et en outre de réduire de moitié le nombre des langues autorisées pour la rédaction des dépêches en langage conventionnel, et de dix à huit la quantité de lettres permises dans la composition des dépêches.

Nous sommes autorisés à démentir ces assertions. Il résulte en effet du procès-verbal de la séance du 30 mai dernier que les membres de la conférence se sont montrés opposés à toute augmentation ou diminution de taxes pour les dépêches télégraphiques et ont maintenu pour la formation de télégrammes en langage conventionnel les dispositions actuelles qui portent une longueur maximum de dix caractères.

Les langues employées, au nombre de huit, sont : le français, l'anglais, l'espagnol, l'allemand, l'italien, le néerlandais, le portugais et le latin. L'héritier de la couronne d'Autriche arrivé à Paris. — Paris, 11 juin. — L'archiduc Ferdinand-François d'Este, héritier de la couronne d'Autriche est à Paris dans le plus strict incognito. Il est descendu au Grand-Hôtel.

La condamnation à mort d'un incendiaire. — Angoulême, 11 juin. — La cour d'assises de la Charente vient de condamner à la peine de mort, un nommé Boutand, poursuivi pour incendie volontaire. Boutand avait mis le feu à une maison qu'il avait récemment achetée. Le jury, bien qu'il n'y ait pas eu de victimes, a admis la circonstance aggravante de maison habitée. Ce verdict a été accueilli avec une véritable stupefaction. Les jurés ont signé un recours en grâce.

Remerciements du czar à M. Carnot et au gouvernement français. — Saint-Petersbourg, 11 juin. — On assure que le czar a chargé le baron de Mureinheim, ambassadeur de Russie à Paris, d'exprimer au président de la République et au gouvernement sa satisfaction et sa vive gratitude à l'occasion de l'arrestation des assassins de l'empereur. M. Carnot recevra le grand cordon de Saint-André ; M. Ribot et Constans, celui de Saint-Anne.

Le prince de Bismarck candidat au Reichstag. — Berlin, 11 juin. — La candidature du prince de Bismarck au Reichstag vient d'être posée dans la 4e circonscription de Potsdam, pour le siège vacant par suite du décès de M. Deweden.

La question militaire en Allemagne. — Berlin, 11 juin. — L'agitation contre les crédits militaires commence à être très vive dans tout l'empire. A Wirtzbourg, une réunion très importante d'électeurs de la Basse-Franconie a voté une motion aux dépens de la région d'avoir à rejeter le projet de loi.

Les associations catholiques font parvenir à leurs députés des adresses dans ce sens. — Budapest, 11 juin. — Le comte Kaloky, entre autres déclarations faites au sein de la délégation hongroise, a dit que l'Autriche-Hongrie n'a croit communauté de vue, à peu près, sur toutes les questions nationales avec l'Angleterre notamment en Orient.

Cette déclaration tire son importance des bruits qui ont couru de l'entree de l'Angleterre dans la triple-alliance. — Sofia, 11 juin. — Hier soir tous les condamnés dans l'affaire Panitzza se sont réunis en assemblée. De son côté le procureur militaire Markoff a protesté auprès de la Haute-Cour de cassation contre les sentences prononcées, dont il se déclare mécontent.

Les utilités. — Saint-Petersbourg, 11 juin. — Les autorités russes craignent sérieusement que des complications diplomatiques puissent résulter de l'arrestation à Paris d'un agent russe et de l'expulsion de ce dernier par la police française et de l'expulsion de ce dernier par la police française et de l'expulsion de ce dernier par la police française.

Sheen-House. — Paris, 11 juin. — La réunion d'aujourd'hui a été encore plus nombreuse que celle d'hier. Beau coup de sénateurs et de députés ; le comte et la comtesse de Paris, les ducs d'Orléans et de Chartres recevaient les visiteurs, et s'entretenaient longuement avec chacun.

A la suite de la réception, tous les assistants ont passé en saluant devant le comte de Paris et le duc d'Orléans, emportant de cette réunion une impression favorable. — Le duc d'Orléans en Angleterre. — Londres, 11 juin. — MM. Roher, le marquis de Beauvoir, et Eugène Dufeulle sont arrivés hier

en même temps que de nombreuses personnalités monarchistes. — Les réceptions ont commencé hier à Sheen; les visiteurs ont été présentés, de deux heures à cinq heures, à M. le comte de Paris et au duc d'Orléans qui les ont accueillis à ce beau coup d'Orléans.

Aujourd'hui, il y aura une seconde réception. L'affluence des visiteurs venus du continent sera encore plus considérable. L'après-midi, le duc d'Orléans se rendra à l'abbaye de Marborough-House, le prince et la princesse de Galles, avec leurs filles, les princesses Victoria et Maud, et leur suite, se sont rendus à l'exposition chevaline, où le duc d'Orléans les a accompagnés avec le duc de Lynnes et le vicomte de La Rochefoucauld.

Leurs Altesses Royales ont été reçues à leur arrivée par M. Walter Gilbey, président de l'exposition; M. Charles Dorman, directeur de la Société d'agriculture, et par lord Alfred Fitzroy et sir Charles Pigott. Le duc d'Orléans a été de la part de tous les visiteurs de l'exposition, l'objet des plus sympathiques manifestations.

L'affaire de l'Assurance financière. — Paris, 11 juin. — Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière, qui devait être prononcé aujourd'hui, a encore été renvoyé à quinzaine.

Les délégués français au congrès médical de Berlin. — Paris, 11 juin. — MM. Brassac, médecin en chef, et Hyalès, médecin principal, tous deux membres du conseil supérieur de santé de la marine, ont été désignés pour représenter la France au congrès médical international de Berlin.

Un paquebot en danger. — Marseille, 11 juin. — Un incendie s'est déclaré hier matin à bord du paquebot Taurus, qui devait partir le soir, pour la côte occidentale d'Afrique. Le feu, qui avait pris à l'avant du navire, a été, grâce à de prompts secours, éteint rapidement.

Cet incendie, insignifiant par lui-même, aurait pu avoir de terribles conséquences. En effet, le Taurus avait embarqué lundi, à destination du Dahomey, 52,000 kilogrammes de poudre et une grande quantité d'obus tout chargés, placés heureusement à l'arrière du navire, et séparés de la partie incendiée par plusieurs cloisons étanches.

Le Taurus, qui était ancré dans le port à quai, a été conduit à la pointe de la jetée, dans l'après-midi. Le navire a pu effectuer quand même son départ hier soir, à cinq heures.

Soldats empoisonnés par l'eau. — Montluçon, 11 juin. — Les soldats atteints par l'épidémie ont été empoisonnés par l'eau d'un puits situé dans la cour de la maison où ils étaient cantonnés et dont l'usage avait été formellement interdit.

Assistés que les premiers cas ont été signalés, des mesures sévères furent prises pour enrayer l'épidémie, et, à l'heure actuelle, la santé des troupes ne paraît pas menacée.

La « Bourgogne » et ses avaries. — New-York, 11 juin. — La Bourgogne qui était revenue de ses machines, est repartie après deux heures.

La mer est calme et le temps magnifique. — Mort d'un jeuneur. — New-York, 11 juin. — On annonce qu'un nommé Thomas Sutton vient de mourir à Dubuque (Iowa).

Cet individu jeûnait, paraît-il, depuis quatre-vingt-quatre jours. — L'atropine, on a reconnu que l'estomac et les intestins étaient entièrement paralysés.

Pendant les derniers jours de sa vie, Sutton n'absorbait que de l'eau de sel; il lui était impossible de retenir tout autre aliment.

Le comte de Paris et le duc d'Orléans. — Le Monde publiciste, en son dernier numéro, a proposé au parti royaliste, un récit dont nous extrayons le passage suivant : « Une espèce de complot serait en train de s'organiser parmi certains royalistes, ambitieux et remuants et encore tout capotés de l'expédition de Madagascar, afin de recommencer avec le duc d'Orléans la campagne qui a si pitoyablement échoué.

Cette entreprise aurait pour programme de séparer le duc d'Orléans de son fils, comme on l'a fait dans un autre parti et d'opposer le duc d'Orléans au comte de Paris, qui les briserait et les mettrait en désaccord. Le comte de Paris laurait par conséquent toutes les prétextes de la démission.

La Gazette de France dit aujourd'hui : « Le duc d'Orléans est l'héritier du principe monarchique, plus que nul autre Français. Il doit conserver à son peuple les droits et les devoirs qui constituent le patrimoine de la Monarchie nationale. Il saura toujours se montrer digne de mission et de son rôle.

« Les suspicions ne l'atteignent pas et ce serait faire injure à ce noble et fier de les relever, fût-ce pour en montrer l'ineptie. « Mgr le duc d'Orléans sait quels sont ses devoirs et il les accomplit avec une dignité et une pureté de son rang, au relèvement de la grandeur matérielle et morale de son pays.

« Il ne l'oublie pas, nous en avons pour garants les paroles de son père et le duc de la France et si éclatants témoignages. » — CHARLES DUPUY.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix, 12 juin. — Hauteur barométrique, 706. Température : A 7 heures du matin... 13 degrés au-dessus de zéro. A 11 heures du soir... 16 degrés au-dessus de zéro. A 5 heures du soir... 16 degrés au-dessus de zéro.

Paris, 11 juin. — Les faibles pressions ont continué à se propager vers l'Est, et ce matin, une zone inférieure à 760 mm, s'étendait des îles Britanniques aux plaines de la Russie. Le minimum principal se trouve au large de l'Islande (744 mm), des minima secondaires existent sur la mer du Nord, la Baltique et le golfe de Gènes.

Le baromètre monte, au contraire, sur l'Espagne et au nord de la Russie où se trouvent deux aires supérieures à 765 mm. Le vent souffle assez fort de l'Ouest et du Sud-Est sur les Scandinavie. Des pluies orageuses sont signalées dans toute la France et sur les îles Britanniques.

Le thermomètre marquait ce matin : 9 degrés à Kuopio, 14 à Paris, 18 à Perpignan, 30 à Naples et 27 à Constantinople. En France, quelques averse orageuses sont probables et la température va se tenir voisine de la normale.

A Paris, hier, pluie de quatre heures à sept heures du soir. — Température : maximum 25 degrés; minimum, 10 degrés.

CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX

L'affaire Grawitz. — Nous avons publié hier l'arrêt. Quelques explications ont leur intérêt. Lorsque l'affaire fut plaidée, M. Pouillet fit connaître à la Cour de Douai que, par arrêt du 23 avril 1900, venant d'être nommée à Cambrai, comme expert, MM. Troost, Le Chatelier, Villiers, il proposa à la Cour de désigner les mêmes experts.

Les teinturiers répondirent que M. Troost et Le Chatelier n'acceptaient pas la mission qui leur était confiée. Mais, pendant le délibéré de notre Cour d'appel MM. Berthelot, Gernoz et Villiers auraient été choisis par la justice, dans un procès de M. Grawitz récemment plaidé à Rouen. Les deux premiers l'ont, sans doute été à raison de la non acceptation de MM. Troost et Le Chatelier.

La Cour de Douai a adopté les noms des experts de Rouen. Son intention ressort manifestement de cette circonstance. Elle veut évidemment s'arranger pour avoir les mêmes experts que dans les procès pendans ailleurs. Elle s'entendrait probablement avec les autres cours, pour le remplacement des experts commis, au cas où ils se produiraient, de la part de ceux-ci, de nouveaux refus.

On remarquera, d'autre part, que, d'après son arrêt, le remplacement sur requête et par simple ordonnance ne s'applique qu'au juge délégué pour recevoir les enquêtes. Il est inapplicable aux experts.

Si l'un de ces derniers venait à refuser, il faudrait donc que la Cour entière, saisie de la question, procédât à la désignation nouvelle par arrêt.

Réunion de commissions municipales. — Les 7 et 8 juin, les commissions réunirent, le vendredi 13 juin, à cinq heures et demie du soir, pour examiner les questions suivantes : 1° Service des eaux : cités ouvrières, abaissement du tarif, proposition de M. Debuchy; 2° Mont-de-Piété, propositions de MM. Desgrais et Leniers; 3° Mont-de-Piété, compte de gestion et compte administratif de 1899. Budget supplémentaire de 1900; 4° Fabrication des égouts; 5° Notre-Dame, du Sacre-Cœur, du St-Sépulchre de St-Elisabeth et St-Joseph. Compte administratif de 1899, budget de 1900; 6° Service de la constatation des décès, modifications à apporter aux inscriptions; 7° Comité de famille classe 1899, ajournés des classes 1898 et 1897.

Le banquet annuel de l'Association des Anciens élèves du Collège de Roubaix aura lieu le jeudi 19 juin, à une heure.

La messe pour les anciens Professeurs et anciens Elèves décedés sera dite le même jour, à onze heures et demie, et sera suivie de la réunion générale des membres de l'association.

Un tir aux pigeons. — Le dimanche 22 juin, aura lieu au stad du Breuq, une séance de tir (poule d'essai handicap).

Le tir aux pigeons aura lieu de 500 francs et une médaille de vermeil, le deuxième en 200 francs et une médaille d'argent, le troisième en une bourse de cent francs et une médaille de bronze. L'entrée sera de 20 francs.

La vente du poisson à Roubaix. — Du 1er au 10 juin, il a été vendu à Roubaix 10,819 k. de poissons.

La grève de la rue du Nouveau-Monde. — Tous les ouvriers tisserands de la maison Henri Prouvost, rue du Nouveau-Monde, ont repris le travail mercredi matin, à huit heures et demie. Six ouvriers ont été remplacés.

Les sociétés qui naissent. — Par arrêté préfectoral, en date du 5 juin 1890, M. le Préfet du Nord a autorisé la création à Roubaix, rue Saint-Amand, n. 74, d'une société particulière colombo-polie dite Les Nouveaux Amateurs.

Un incendie s'est déclaré, mercredi, vers trois heures et demie du matin, rue de la Reulotte. Un voisin, M. Gaston Grant, voyant une épaisse fumée s'échapper de la cour de l'habitation de M. Dupont, s'est empressé d'avertir le poste de police de la rue St-Vincent-de-Paul dont la pompe a été aussitôt envoyée sur place.

Quand les pompiers sont arrivés le feu avait déjà gagné un des piliers de la charpente du hangar et se serait inévitablement communiqué aux maisons voisines. L'incendie dut être arrêté à un tas de chaux qui détrempé par la pluie s'est enflammé et a communiqué le feu à des meubaux d'échappées, servant à la fabrication du mortier.

Le bruit ayant couru que le feu avait été mis par des vagabonds qui avaient escaladé les murs de l'établissement de M. Dupont, mais l'enquête dirigée dans ce sens par M. Horber, commissaire de police du 1er arrondissement, a montré la fausseté de cette alléguation.

Les dégâts sont couverts par une assurance. — Un noyé. — Des marins, longent mercredi matin vers sept heures le Ruisseau de halage du canal, près du pont du chemin de fer au Sartel, ont aperçu, flottant sur l'eau le corps d'un jeune homme, paraissant âgé d'une trentaine d'années, qu'ils ont immédiatement ramené sur le rivage.

M. Desoer, commissaire d'arrondissement, a ordonné le transport à l'Hotel-Dieu. C'est que le corps est resté dans le courant de l'après-midi que le corps a été ramené par un jeune ouvrier tisserand âgé de 25 ans, nommé Alphonse Coque, ayant son domicile rue Bernard.

La mort de ce malheureux remonte à deux jours; dimanche soir il a été vu chez son père. Rien à ce moment ne pouvait faire pressentir qu'il allait à l'enterrement à ses parents.

Bien qu'aucune trace de violence n'ait été remarquée, le corps sera néanmoins soumis à l'examen de M. Bayart médecin-légitime. — Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Dans la nuit de mardi à mercredi, une bande de gamins d'une quinzaine d'années, dont plusieurs sont connus, se sont introduits dans la propriété dépendant de la ferme de Mauffait, route de Lannoy, et ont brisé près de six cents pots de Lillo, de différents modèles.

La valeur de chaque arbre pouvant être d'environ un franc, les dégâts causés par cet acte de vandalisme sont considérables. Une enquête est ouverte et il faut espérer qu'elle aboutira à faire découvrir tous les coupables.

Un accident, rue des Longues-Haies. — Mardi, vers cinq heures du soir, un accident s'est produit rue des Longues-Haies.

Un jeune enfant de quatre ans, Gustave Chaise, qui jouait au milieu de la rue avec des enfants de son âge, ne vit pas venir une voiture à bras, conduite par un homme de peine, Pierre Simons, au service de M. Charles Cappelle, fondeur, boulevard Gambetta. L'enfant fut renversé et une des roues lui passa sur le pied.

Le pauvre petit souffrait de ses brûlures. On le conduisit dans une pharmacie voisine, où il reçut les premiers soins. Un médecin a déclaré que les blessures ne mettaient pas ses jours en danger.

Une chute grave. — Dans l'église Saint-Jean-Baptiste au Ravedi, qui est presque complètement terminée, s'est produit un accident assez grave.

Mercredi matin, M. Torik, sculpteur, voulait placer une rosace à la nef du chœur ; une échelle était trop courte, il éditia un échafaudage au moyen de deux tables. Mais au moment où il arrivait au sommet de l'échelle, celle-ci se brisa et M. Torik tomba sur le pavé d'une hauteur d'environ cinq mètres.

Dans sa chute, il se fit des blessures assez graves et le docteur se fit des lésions internes. — Une arrestation. — Mardi soir des agents de la sûreté ont arrêté un employé, Achille-Odon Clapekens, âgé de 28 ans.

Il était poursuivi pour vol de confiance, avait été déposé par son patron, M. Labbe-Copin, marchand corroyeur et gâchier, rue Saint-Jean, chez lequel ce jeune homme était contre-maître. Clapekens a été conduit à Lille.

Un précoce varicé. — Un gamain qui promet d'être le jeune Arthur D... Agé de 13 ans, dont les parents habitent une cour de la rue de la Longue-Chemie.

Pour un motif qui n'a pas voulu avouer, ce jeune varicé a pénétré dans l'atelier de l'école communale de la rue Decrême et, après avoir lacé des pierres dans les carreaux, s'est mis à enlever les vitres de la porte d'entrée.

Le directeur de l'école, M. Delhede étant arrivé sur ces entrefaites, a vu le jeune homme et l'a arrêté. L'arrestation de Dufour a été maintenue ; il sera poursuivi pour outrages et rébellion envers la police.

Un ivrogne récalcitrant. — Un ouvrier mécanicien, Isidore Dufour, sortait, mardi, vers huit heures et demie du soir, de l'estaminet du Parapluie, à l'angle des rues de Lannoy et des Longues-Haies, qu'il fit la rencontre de sa femme.

Dufour, qui n'avait pas aperçu un agent de police posté à l'angle opposé de la rue, se mit à injurier grossièrement le lui administrer une volée de coups de poing, au milieu de la rue.

L'agent accourut au secours de la malheureuse et désigna par un juré d'host, dont prochainement tenir le drapeau tournois à la fête fédérale de Verviers. On nous assure d'autre part que le dimanche 22 juin, la Tournoisienne se rendra à la Louvière, près Mons, et prendra part à la fête régionale de nos voisins, qui se fera dans ce lieu.

Il paraîtrait que ce que nous avons dit de trois sociétés de nos voisins, composées uniquement de jeunes filles, n'a pas été pris au sérieux par un grand nombre de nos lecteurs. Ces sociétés pourtant existent bien, et ont à toujours, le meilleur espoir qu'elles viendront à Tournois, les 25 et 26 août prochain. Une personne qui a vu travailler la section de Gréveny nous disait qu'il n'avait jamais rien vu de plus gracieux : Ces toutes jeunes filles font preuve d'un bon goût, d'un bon caractère et excellent contre les mouvements avec une aisance un brio qu'il est bien difficile aux jeunes gens à atteindre.

Suicide. — Louis Louage, âgé de 58 ans, marchand de lait, domicilié à Tournois, s'est pendu à son grenier, hier, mercredi, entre 5 heures 1/2 et 6 heures du soir. Il avait attaché une corde à lessive à un clou à paille, fixé au pignon; ses pieds touchaient presque le plancher. Le corps était encore chaud, quand il fut retiré par les voisins, qui demeurent en face, attiré par les cris de la sœur de Louage, avec laquelle il demeurait, et qui est veuve depuis 11 mois et est montée en toute hâte au grenier, pour couper la corde.

Le malheureux désespéré était très estimé dans son quartier. Il avait encore fait ses tournées dans l'après-midi, et c'est en rentrant qu'il a mis son fusible projeté à exécution. M. Chamberlin a aussitôt fait les constatations.

On attribue ce suicide à des chagrins de famille. — Une scène pénible. — Une jeune fille de Roubaix, ayant travaillé à Tournois, fut accusée d'avoir volé quelques objets de lingerie de minime valeur. Apprêtée par un agent de police, elle fut prise de si violentes attaques nerveuses, que deux hommes pouvaient à peine la maintenir, bien que la malheureuse ne paraisse pas jouir d'une santé bien robuste. Le docteur Brunet fut appelé à lui donner des soins et parvint à la faire rentrer dans son lit. Les vols imputés à cette fille n'étaient rien moins que prouvés, il n'est pas probable que l'arrestation soit maintenue.

L'accident de la gare. — Camille Vanvelde, qui a eu le corps comprimé par le train le soir, entre un wagon et la bordure du quai d'un magasin de marchandises, est toujours à l'Hotel-Dieu. Son état est relativement satisfaisant, il se lève et se promène. Cependant il éprouve encore par moments de vives douleurs à l'épigastric.

Les autorisations de bâtir. — MM. Verley, Deroix et Cie, modifications à la façade du n. 18 de la rue des Ursulines; M. Galleux-Dumortier, deux maisons, rue de la Marlière; M. Caenen, modifications à la façade du n. 19 de la rue de la Gare; M. Masquillier, modifications à la façade de sa maison, rue du Casino.

PILULES GIGQUEL, purgatives, 1/50

TEINTURERIE SONNEVILLE 11, rue du Vieil-Abreuvoir, 11, Roubaix

LETTRES MORTUAIRES ET OBITS L'ÉPILÉPTIQUE ALBERT REBOUX. — L'ÉPILÉPTIQUE ALBERT REBOUX (grande édition), dans le Petit Journal de Roubaix. — Le Petit Journal de Roubaix a l'honneur de publier la distribution admette à des conditions très avantageuses.

TOURNOIS Conseil municipal. — La séance annoncée pour vendredi 13, n'aura pas lieu par suite d'une légère indisposition de M. Hasebroeck, maire.

Au téléphone. — On nous assure qu'une direction spéciale sera bientôt créée au bureau de Tournois, et qu'un des premiers employés de ce service, appartenant déjà au bureau de notre ville, sera nommé à ce nouvel emploi.

AVIS TRÈS IMPORTANT. — Les hommes des classes 1865 et 1866 ont été prévenus qu'ils avaient du leur au 15 de ce mois, à déposer leurs livrets à la gendarmerie. Ils sont certains que à Tournois, un nombre de plusieurs centaines, et jusqu'à six seulement se sont présentés. Que les retardataires se pressent donc, s'ils ne veulent pas encourir des peines disciplinaires.

NOTA. — Les hommes des classes 1867 et 1868, qui auraient été leurs livrets, doivent en faire la déclaration à la gendarmerie dans le plus bref délai possible.

La confirmation à Notre-Dame. — Mgr l'archevêque de Cambrai a donné, mercredi, de 10 heures à midi, à l'église Notre-Dame, la confirmation à près de 500 enfants, des paroisses Notre-Dame et Notre-Dame de Lourdes. Comme la veille à Saint-Christophe, il y avait beaucoup de mamans portant leurs enfants, mais la cérémonie Mgr a été secondé professionnellement par des ecclésiastiques, les membres du conseil de fabrique.

Aujourd'hui jeudi, il se rendra dans la matinée à Watrelon et de là à Croix.

Adjudication. — Le jeudi, 3 juillet à trois heures après-midi, aura lieu à l'Hotel-de-ville l'adjudication des livrets à donner en prix dans les établissements communaux.

Les fêtes de gymnastique. — De nouvelles adhésions arrivent tous les jours, et la 10e fête de Tournois, soit parues, est en ce moment à se placer au premier rang. Il faut d'abord en reporter le premier honneur aux dévoués chefs, à leur énergie, à leur persévérance; sans oublier le bon vouloir, le courage, des braves jeunes gens qui ont fait partie.

Mais notre société de gymnastique et d'armes n'attend pas les bras croisés le moment de recevoir dignement les camarades de la France et de la Belgique. Un certain nombre de nos jeunes gens, désignés par un juré d'host, dont prochainement tenir le drapeau tournois à la fête fédérale de Verviers. On nous assure d'autre part que le dimanche 22 juin, la Tournoisienne se rendra à la Louvière, près Mons, et prendra part à la fête régionale de nos voisins, qui se fera dans ce lieu.

Il paraîtrait que ce que nous avons dit de trois sociétés de nos voisins, composées uniquement de jeunes filles, n'a pas été pris au sérieux par un grand nombre de nos lecteurs. Ces sociétés pourtant existent bien, et ont à toujours, le meilleur espoir qu'elles viendront à Tournois, les 25 et 26 août prochain. Une personne qui a vu travailler la section de Gréveny nous disait qu'il n'avait jamais rien vu de plus gracieux : Ces toutes jeunes filles font preuve d'un bon goût, d'un bon caractère et excellent contre les mouvements avec une aisance un brio qu'il est bien difficile aux jeunes gens à atteindre.

Suicide. — Louis Louage, âgé de 58 ans, marchand de lait, domicilié à Tournois, s'est pendu à son grenier, hier, mercredi, entre 5 heures 1/2 et 6 heures du soir. Il avait attaché une corde à lessive à un clou à paille, fixé au pignon; ses pieds touchaient presque le plancher. Le corps était encore chaud, quand il fut retiré par les voisins, qui demeurent en face, attiré par les cris de la sœur de Louage, avec laquelle il demeurait, et qui est veuve depuis 11 mois et est montée en toute hâte au grenier, pour couper la corde.

Le malheureux désespéré était très estimé dans son quartier. Il avait encore fait ses tournées dans l'après-midi, et c'est en rentrant qu'il a mis son fusible projeté à exécution. M. Chamberlin a aussitôt fait les constatations.

On attribue ce suicide à des chagrins de famille. — Une scène pénible. — Une jeune fille de Roubaix, ayant travaillé à Tournois, fut accusée d'avoir volé quelques objets de lingerie de minime valeur. Apprêtée par un agent de police, elle fut prise de si violentes attaques nerveuses, que deux hommes pouvaient à peine la maintenir, bien que la malheureuse ne paraisse pas jouir d'une santé bien robuste. Le docteur Brunet fut appelé à lui donner des soins et parvint à la faire rentrer dans son lit. Les vols imputés à cette fille n'étaient rien moins que prouvés, il n'est pas probable que l'arrestation soit maintenue.

L'accident de la gare. — Camille Vanvelde, qui a eu le corps comprimé par le train le soir, entre un wagon et la bordure du quai d'un magasin de marchandises, est toujours à l'Hotel-Dieu. Son état est relativement satisfaisant, il se lève et se promène. Cependant il éprouve encore par moments de vives douleurs à l'épigastric.

Les autorisations de bâtir. — MM. Verley, Deroix et Cie, modifications à la façade du n. 18 de la rue des Ursulines; M. Galleux-Dumortier, deux maisons, rue de la Marlière; M. Caenen, modifications à la façade du n. 19 de la rue de la Gare; M. Masquillier, modifications à la façade de sa maison, rue du Casino.

PILULES GIGQUEL, purgatives, 1/50

Pauvre martyr. — Jules Dekeyser a 21 ans; mais on serait loin de lui donner ce âge. C'est un pauvre estropié, qui a les jambes torses et se traîne péniblement à l'aide de béquilles. Il a subi un long traitement dans un établissement orthopédique, où, dans l'espoir de bien redresser ses jambes, on commença par lui briser. Il a passé de longues semaines dans des appareils; mais rien n'y fit et il est resté dans un état plus triste encore qu'avant son départ.

Il est orphelin et habite chez une de ses sœurs, rue des Carrières. Mardi après-midi, il allait sortir pour prendre un peu d'air; un coup de vent poussa la porte, alors qu'il n'en avait pas encore tout à fait franchi le seuil; le malheureux fut projeté en avant sur le trottoir et on le releva un bras fracturé; il a été transporté à l'Hotel-Dieu.

Simple police. — A partir d'aujourd'hui jeudi, les audiences ne se tiendront plus dans la grande salle des mariages, mais dans l'ancienne salle, dont l'entrée est du côté de la rue de l'Industrie, et qu'on a remise quelque peu en état. C'est le nouveau juge de paix, M. Broquart, qui doit siéger à l'audience; le simple police d'aujourd'hui.

Halluin. — Une laïcisation. — M. le Préfet du Nord vient d'averir M. le Maire par une lettre datée du 10 mai, que les écoles communales situées dans l'école maternelle seraient laïcisées à partir du 23 de ce mois.

Les écoles y ont été données à la commune à condition qu'elles furent dirigées par des congréganistes, mais il s'attendra à d'énergiques protestations.

Nomination. — M. Keller, est nommé commissaire spécial à la gare d'Halluin.

LILLE Le Syndicat des débitants de boissons de Lille a été réuni mardi soir à son siège social, rue Jean-Roisin. Une soixantaine de débitants y assistèrent. Un grand nombre d'adhésions s'étaient faites le jour de la séance portant le renouvellement du bureau; le bureau, composé de MM. Georges président; Lagrange et Goselina, vice-présidents; Guiffroy, secrétaire adjoint; Verger, trésorier; et Angéle, secrétaire adjoint, a été nommé. Ce vote emporta, en outre, les propositions de M. Guiffroy, secrétaire adjoint, à été nommé secrétaire en remplacement de M. Cuvrier, démissionnaire; M. J. Julien a été nommé secrétaire adjoint.

L'Assemblée, après un examen de la situation financière du Syndicat, situation qui est excellente a chargé MM. Georges, président; Lagrange, vice-président; et Guiffroy, secrétaire, de se rendre à Paris, près de la commission du budget, pour faire valoir près d'elle les propositions formulées contre l'augmentation des droits sur l'alcool et l'augmentation des licences — augmentations prévues dans le budget de M. le ministre des finances.

L'Assemblée a émis ensuite, sur la proposition de M. Crozier, un vote unanime exprimant des remerciements à M. Gustave Dubar président d'honneur, pour les services qu'il a rendus jusqu'ici au syndicat et le priant d'accompagner les délégués à Paris.

Société géologique. — La Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie, organise une excursion géologique aux carrières de porphyre de Quesnais, le jeudi 12 juin. Elle invite les membres de la Société géologique du Nord à se joindre à elle.

La visite des carrières sera précédée d'une excursion géologique dans la vallée de la Sene, de Hal à Tubize (8 kilomètres). Elle se terminera par le Turge (8 kilomètres dans toute l'étendue des carrières).

Départ de Lille à 6 h. 47 (prendre aller et retour Bruxelles). Arrivée à Hal, près Bruxelles, à 11 h. Déjeuner à Tubize, à 12 h. 1/2. Arrivée à Quesnais, à 2 h. 30. Dîner à Bruxelles, à 6 h. 1/2, hôtel de la Paix. Retournée à Lille, à 10 h. 25.

Le cours de géologie général et de géographie physique n'